



Concours

2025

Calendrier prévisionnel régional

V3 – 30/12/2024





## INFORMATIONS GENERALES



---

### Age

Des conditions d'âge minimum et maximum peuvent être fixées par les statuts particuliers pour l'accès aux cadres d'emplois dans les conditions fixées à l'article L.131-5 et L.131-6 du code général de la fonction publique.

Les conditions d'âge maximum s'appliquent sans préjudice des dispositions prévoyant le recul ou la suppression de ces conditions pour l'accès aux emplois de la fonction publique territoriale.

---

### Candidats en situation de handicap

Les candidats en situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagements d'épreuves en fonction de la nature de leur handicap.

---

### Candidats européens

Les concours sont accessibles, pour la plupart, aux ressortissants d'un autre État membre de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'espace économique européen.

Pour cela les candidats devront fournir notamment une copie du titre ou diplôme traduit en français reconnu comme équivalent aux diplômes français.

## Les concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale

Les concours de la fonction publique territoriale permettent l'accès aux emplois des collectivités territoriales : communes, départements, régions, et des établissements publics locaux : communautés de communes, centres communaux d'action sociale...

## Les concours

### Concours externe

Le concours externe est ouvert aux candidats possédant un niveau de titre ou un diplôme déterminé :

- Catégorie A : diplômés de niveau 6 (anciennement niveau II) ou plus (licence ou bac +3, maîtrise, MASTER...);
- Catégorie B : diplômés de niveau 5 et 4 (anciennement niveau III et IV) (bac ou bac + 2, DUT, BTS...);
- Catégorie C : diplômés de niveau 3 (anciennement niveau V) ou qualification reconnue comme équivalente (CAP, BEP...).

### Dérogations

Sont dispensés de conditions de diplôme (sauf pour les professions réglementées) :

- Les mères et pères d'au moins 3 enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement (article L.325-10 du code général de la fonction publique) ;
- Les sportifs de haut niveau, les arbitres et juges, sous réserve de figurer sur une liste publiée l'année du concours par arrêté du ministre de la Jeunesse et des Sports (Code du sport)
- Les possesseurs d'une équivalence de diplôme ou d'une reconnaissance de l'expérience professionnelle (voir modalités dans les brochures des concours)

### Concours interne

Le concours interne est ouvert :

- Aux fonctionnaires et agents publics justifiant d'une durée d'ancienneté dans la fonction publique. Ils doivent justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.
- Aux candidats qui justifient d'une durée de services accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement d'un État membre de la Communauté européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen autre que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés aux articles L.1, L.2 et L.6 du code général de la fonction publique exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces États une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès aux cadres d'emplois considérés.

## Troisième concours

Le troisième concours est ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée minimale de quatre années, d'une ou de plusieurs activités professionnelles dans le cadre d'un contrat de droit privé, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

Est considéré comme responsable d'une association toute personne chargée de la direction ou de l'administration à un titre quelconque d'une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association ou par la loi locale en vigueur dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Les titulaires de contrats aidés (emplois jeunes, les CAE, contrat d'avenir...) peuvent avoir accès à ces troisièmes concours.

La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.

La durée des activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.

Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article L. 212-1 du code général de la fonction publique soient prises en compte pour l'accès à ces concours.

Le cumul de plusieurs activités ou mandats peut être pris en compte dans le décompte de la durée de l'expérience nécessaire pour l'accès au troisième concours, dès lors que ces activités ou mandats ne sont pas exercés sur les mêmes périodes.

## Organisation d'une opération de concours

Un concours comporte généralement :

- **une phase d'admissibilité ;**
- **une phase d'admission**, pour les candidats déclarés admissibles.

## Réussir un concours

A l'issue de ces concours, le lauréat figure sur une liste d'aptitude. Il peut y demeurer inscrit pendant une durée totale de 4 années sous réserve d'avoir demandé par écrit à être maintenu sur cette liste un mois avant le terme de la 2<sup>ème</sup> et de la 3<sup>ème</sup> année.

Le décompte de cette période de quatre ans est suspendu :

- pendant la durée des congés parental, de maternité, d'adoption, de présence parentale et d'accompagnement d'une personne en fin de vie,
- pendant la durée du congé de longue durée,
- pendant la durée de l'accomplissement des obligations du service national,
- pour les élus locaux jusqu'au terme de leur mandat
- lorsqu'un agent contractuel est recruté pour pourvoir un emploi permanent (sur le fondement de l'article L.332-13 du code général de la fonction publique) alors qu'il est inscrit sur une liste d'aptitude d'accès à un cadre d'emplois dont les missions correspondent à l'emploi qu'il occupe,
- pour la personne qui a conclu un engagement de service civique prévu à l'article L. 120-1 du code du service national, à la demande de cette personne, jusqu'à la fin de cet engagement.

Cette liste a une valeur nationale.

#### ATTENTION : LA REUSSITE A UN CONCOURS NE VAUT PAS RECRUTEMENT

Il appartient au lauréat de rechercher un poste. Le pouvoir de nomination relève de la seule compétence du Maire ou du Président de la collectivité ou de l'établissement public.

## Les examens professionnels

Les examens professionnels concernent les agents titulaires d'un grade dans la fonction publique territoriale qui désirent évoluer dans leur cadre d'emplois ou dans le cadre d'emplois immédiatement supérieur, sous certaines conditions liées au statut particulier de chaque cadre d'emplois.

Les candidats peuvent subir les épreuves de l'examen au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au grade d'accueil fixées par le statut particulier. Ils doivent justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.

---

### INFORMATION – Coopération des centres de gestion de Nouvelle-Aquitaine

Service mutualisé concours et examens professionnels (SMCE)

8 centres de gestion de Nouvelle-Aquitaine mutualisent, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 l'organisation de leurs concours et examens professionnels (centres de gestion de la Charente, de la Charente-Maritime, de la Gironde, du Lot-et-Garonne, des Pyrénées-Atlantiques, des Deux-Sèvres, de la Vienne et de la Haute-Vienne). Ce service mutualisé est porté par le Centre de Gestion de la Gironde. Le centre de Gestion de la Creuse adhère au SMCE à partir de 2024.

Afin de conserver la proximité avec les territoires et dès que l'organisation le permet, des centres d'épreuves écrites seront ouverts dans les autres départements.

Toute inscription à un concours ou à un examen professionnel (du retrait au dépôt du dossier) se fait sur la plateforme concours territorial ([www.concours-territorial.fr](http://www.concours-territorial.fr)) ou auprès du centre de gestion organisateur en respectant impérativement les dates d'inscription indiquées sur le calendrier, les adresses et horaires d'ouverture ainsi que les modalités pratiques des centres de gestion organisateurs.

---

### Retrait des dossiers d'inscription

Jusqu'à la date limite de retrait des dossiers d'inscription (délai de rigueur)

- Préinscription en ligne et téléchargement sur internet du dossier d'inscription (**à privilégier**)
- Demande écrite de dossier d'inscription par voie postale
- Retrait du dossier d'inscription sur place

**Aucun dossier ne sera délivré sur demande téléphonique, ni par télécopie, ni par courriel.**

---

### Dépôt des dossiers d'inscription

Jusqu'à la date limite de dépôt des dossiers d'inscription (délai de rigueur). Dossier d'inscription ou dossier de préinscription imprimé + pièces demandées

- Sur place dans les locaux du centre de gestion organisateur
- Par voie postale (cachet de la poste faisant foi) au centre de gestion organisateur, au plus tard à la date limite de dépôt des dossiers d'inscription indiquée sur le calendrier
- Dans l'espace sécurisé du candidat en fonction des organisateurs, (voir modalités de dépôt des dossiers du CDG organisateur).

**ATTENTION : l'inscription à la préparation d'un concours ou d'un examen professionnel auprès du CNFPT ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel correspondant auprès du centre de gestion organisateur. De même, une décision d'équivalence de diplôme à un concours ne vaut pas inscription au concours correspondant auprès du centre de gestion organisateur.**



# Les concours organisés en 2025

Calendrier prévisionnel régional 2025 – Région Nouvelle-Aquitaine

---



Intitulé	Conditions d'accès	Dates	Organisateur
<p>Rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe</p> <p>Concours externe, interne et 3<sup>ème</sup> concours</p> <p>Cat. B</p>	<p><b>Concours externe</b> : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation homologuée au niveau 5 (anciennement niveau III), ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.</p> <p><b>Concours interne</b> : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L.5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p> <p>Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés à l'article L.325-3 du code général de la fonction publique, dans les conditions fixées par cet article.</p> <p><b>Troisième concours</b> : ouvert aux candidats justifiant, au 1er janvier de l'année du concours, de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.</p>	<p>Inscriptions du 04/02/2025 au 12/03/2025</p> <p>Date limite de dépôt le 20/03/2025</p> <p>1<sup>ère</sup> épreuve le 16/10/2025</p>	<p>CDG de la Dordogne <a href="http://www.cdg24.fr">www.cdg24.fr</a></p>
<p>Rédacteur territorial</p> <p>Concours externe, interne et 3<sup>ème</sup> concours</p> <p>Cat. B</p>	<p><b>Concours externe</b> : ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau 4 (anciennement niveau IV), ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.</p> <p><b>Concours interne</b> : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L.5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p> <p>Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés à l'article L.325-3 du code général de la fonction publique, dans les conditions fixées par cet article.</p> <p><b>Troisième concours</b> : ouvert aux candidats justifiant, au 1er janvier de l'année du concours, de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.</p>	<p>Inscriptions du 04/02/2025 au 12/03/2025</p> <p>Date limite de dépôt le 20/03/2025</p> <p>1<sup>ère</sup> épreuve le 16/10/2025</p>	<p>CDG des Landes <a href="http://www.cdg40.fr">www.cdg40.fr</a></p>

Intitulé	Conditions d'accès	Dates	Organisateur
<p style="text-align: center;"><b>Ingénieur territorial</b></p> <p style="text-align: center;">Concours externe et interne</p> <p style="text-align: center;">Cat. A</p> <p><b>Spécialités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ingénierie, gestion technique et architecture</li> <li>• Infrastructures et réseaux</li> <li>• Prévention et gestion des risques</li> <li>• Urbanisme, aménagement et paysages</li> <li>• Informatique et systèmes d'information</li> </ul>	<p><b>Concours externe :</b> ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme d'ingénieur délivré dans les conditions prévues par les articles L. 642-1 et suivants du code de l'éducation, ou d'un diplôme d'architecte, ou d'un autre diplôme scientifique ou technique sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat, correspondant à l'une des spécialités et reconnu comme équivalent dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.</p> <p><b>Concours interne :</b> ouvert aux fonctionnaires et agents publics, aux militaires, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant, au 1er janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés à l'article L.325-5 du code général de la fonction publique, dans les conditions fixées par cet article.</p>	<p>Inscriptions du 17/12/2024 au 22/01/2025</p> <p>Date limite de dépôt le 30/01/2025</p> <p>1<sup>ères</sup> épreuves les 18/06/2025 et 19/06/2025</p>	<p>Spécialités organisées :</p> <p><b>Ingénierie, gestion technique et architecture</b> CDG de la Dordogne <a href="http://www.cdg24.fr">www.cdg24.fr</a></p> <p><b>Infrastructures et réseaux</b> SMCE <a href="http://www.cdg33.fr">www.cdg33.fr</a></p> <p><b>Prévention et gestion des risques</b> CDG de la Haute-Garonne <a href="http://www.cdg31.fr">www.cdg31.fr</a></p> <p><b>Urbanisme, aménagement et paysages</b> CDG de l'Hérault <a href="http://www.cdg34.fr">www.cdg34.fr</a></p> <p><b>Informatique et systèmes d'information</b> CDG du Gard <a href="http://www.cdg30.fr">www.cdg30.fr</a></p>

Intitulé	Conditions d'accès	Dates	Organisateur
<p>Adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe des établissements d'enseignement</p> <p>Concours externe, interne et 3<sup>ème</sup> concours</p> <p>Cat. C</p> <p><b>Spécialités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agencement et revêtements</li> <li>• Equipements bureautiques et audiovisuels</li> <li>• Espaces verts et installations sportives</li> <li>• Installations électriques, sanitaires et thermiques</li> <li>• Lingerie</li> <li>• Magasinage des ateliers</li> <li>• Restauration</li> </ul>	<p><b>Concours externe :</b> ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau 3 (anciennement niveau V) de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités au titre de laquelle le candidat concourt.</p> <p><b>Concours interne :</b> ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1er janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs.</p> <p><b>Troisième concours :</b> ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.</p>	<p>Inscriptions du 06/05/2025 au 11/06/2025</p> <p>Date limite de dépôt le 19/06/2025</p> <p>1<sup>ère</sup> épreuve le 20/11/2025</p>	<p>Non organisé en Nouvelle-Aquitaine</p>

Intitulé	Conditions d'accès	Dates	Organisateur
<p><b>Agent de maîtrise territorial</b></p> <p>Concours externe, interne et 3<sup>ème</sup> concours</p> <p>Cat. C</p> <p><b>Spécialités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers</li> <li>• Logistique et sécurité</li> <li>• Environnement, hygiène</li> <li>• Espaces naturels, espaces verts</li> <li>• Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique</li> <li>• Restauration</li> <li>• Techniques de la communication et des activités artistiques</li> <li>• Hygiène et accueil des enfants des écoles maternelles ou des classes enfantines (uniquement en concours interne)</li> </ul>	<p><b>Concours externe</b> : ouvert aux candidats titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau 3 (anciennement niveau V).</p> <p><b>Concours interne</b> : ouvert aux fonctionnaires et agents publics, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale ; les candidats doivent justifier au 1er janvier de l'année du concours de trois années au moins de services publics effectifs dans un emploi technique du niveau de la catégorie C ou dans un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p> <p><b>Troisième concours</b> : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.</p>	<p>Inscriptions du 03/09/2024 au 09/10/2024</p> <p>Date limite de dépôt le 17/10/2024</p> <p>1<sup>ère</sup> épreuve le 23/01/2025</p>	<p>Spécialités organisées :</p> <p><b>Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers</b></p> <p><b>Environnement, hygiène</b></p> <p><b>Espaces naturels, espaces verts</b></p> <p><b>Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique</b></p> <p><b>Restauration</b></p> <p>SMCE <a href="http://www.cdg33.fr">www.cdg33.fr</a></p>

Intitulé	Conditions d'accès	Dates	Organisateur
<p align="center"><b>Attaché territorial de conservation du patrimoine</b></p> <p>Concours externe, interne et 3<sup>ème</sup> concours</p> <p align="center">Cat. A</p> <p><b>Spécialités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Archéologie</li> <li>• Archives</li> <li>• Inventaire</li> <li>• Musées</li> <li>• Patrimoine scientifique, technique et naturel</li> </ul>	<p><b>Concours externe</b> : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme national sanctionnant un deuxième cycle d'études supérieures ou d'un titre ou d'un diplôme de niveau équivalent figurant sur une liste établie par décret.</p> <p><b>Concours interne</b> : ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, au 1er janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p> <p><b>Troisième concours</b> : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.</p>	<p>Inscriptions du 07/01/2025 au 12/02/2025</p> <p>Date limite de dépôt le 20/02/2025</p> <p>1<sup>ères</sup> épreuves les 21/05/2025 et 22/05/2025</p>	<p align="center">Organisation nationale</p>
<p align="center"><b>Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2<sup>ème</sup> classe</b></p> <p>Concours externe, interne et 3<sup>ème</sup> concours</p> <p align="center">Cat. B</p> <p><b>Spécialités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Musée</li> <li>• Bibliothèque</li> <li>• Archives</li> <li>• Documentation</li> </ul>	<p><b>Concours externe</b> : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau 5 (anciennement niveau III), ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007, correspondant à l'une des spécialités ouvertes au concours.</p> <p><b>Concours interne</b> : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L.5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés à l'article L.325-3 du code général de la fonction publique dans les conditions fixées par cet article.</p> <p><b>Troisième concours</b> : ouvert aux candidats justifiant, au 1er janvier de l'année du concours, de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.</p>	<p>Inscriptions du 10/09/2024 au 16/10/2024</p> <p>Date limite de dépôt le 24/10/2024</p> <p>1<sup>ère</sup> épreuve le 15/05/2025</p>	<p>Spécialités organisées :</p> <p align="center"><b>Musée</b> SMCE <a href="http://www.cdg33.fr">www.cdg33.fr</a></p> <p align="center"><b>Bibliothèque</b> CDG de la Lozère <a href="http://www.cdg48.fr">www.cdg48.fr</a></p> <p align="center"><b>Archives</b> CDG de l'Hérault <a href="http://www.cdg34.fr">www.cdg34.fr</a></p>

FILIERE CULTURELLE

<p style="text-align: center;"><b>Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques</b></p> <p style="text-align: center;">Concours externe, interne et 3<sup>ème</sup> concours</p> <p style="text-align: center;">Cat. B</p> <p><b>Spécialités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Musée</li> <li>• Bibliothèque</li> <li>• Archives</li> <li>• Documentation</li> </ul>	<p><b>Concours externe</b> : ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme homologué au niveau 4 (anciennement niveau IV), ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007, correspondant à l'une des spécialités ouvertes au concours.</p> <p><b>Concours interne</b> : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L.5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés à l'article L.325-3 du code général de la fonction publique, dans les conditions fixées par cet article.</p> <p><b>Troisième concours</b> : ouvert aux candidats justifiant, au 1er janvier de l'année du concours, de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.</p>	<p>Inscriptions du 10/09/2024 au 16/10/2024</p> <p>Date limite de dépôt le 24/10/2024</p> <p>1<sup>ère</sup> épreuve le 15/05/2025</p>	<p>Spécialités organisées :</p> <p style="text-align: center;"><b>Musée</b> SMCE <a href="http://www.cdg33.fr">www.cdg33.fr</a></p> <p style="text-align: center;"><b>Bibliothèque</b> CDG de la Lozère <a href="http://www.cdg48.fr">www.cdg48.fr</a></p> <p style="text-align: center;"><b>Archives</b> CDG de l'Hérault <a href="http://www.cdg34.fr">www.cdg34.fr</a></p>
<p style="text-align: center;"><b>Adjoint territorial du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe</b></p> <p style="text-align: center;">Concours externe, interne et 3<sup>ème</sup> concours</p> <p style="text-align: center;">Cat. C</p>	<p><b>Concours externe</b> : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 3 (anciennement niveau V) de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.</p> <p><b>Concours interne</b> : ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1er janvier de l'année du concours de quatre années au moins de services publics effectifs, dont deux années au moins dans les services d'un musée, d'une bibliothèque, des archives, de la documentation ou des parcs et jardins.</p> <p><b>Troisième concours</b> : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.</p>	<p>Inscriptions du 24/09/2024 au 30/10/2024</p> <p>Date limite de dépôt le 07/11/2024</p> <p>1<sup>ère</sup> épreuve le 20/03/2025</p>	<p style="text-align: center;">SMCE <a href="http://www.cdg33.fr">www.cdg33.fr</a></p>

Intitulé	Conditions d'accès	Dates	Organisateur
<p><b>Biologiste, Vétérinaire et Pharmacien territorial</b></p> <p>Concours sur titres avec épreuve</p> <p>Cat. A</p>	<p>Ouvert aux candidats titulaires des diplômes d'Etat de docteur vétérinaire, de docteur en pharmacie ou de pharmacien et aux candidats titulaires d'un des diplômes, certificats ou titres mentionnés à l'article L. 241-2 du code rural et de la pêche maritime et aux articles L. 4221-2 à L. 4221-5 du code de la santé publique et délivrés dans un autre Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.</p>	<p>Inscriptions du 13/05/2025 au 18/06/2025</p> <p>Date limite de dépôt le 26/06/2025</p> <p>1<sup>ère</sup> épreuve à compter du 03/11/2025</p>	<p>Non organisé en Nouvelle-Aquitaine</p>
<p><b>Médecin territorial de 2<sup>ème</sup> classe</b></p> <p>Concours sur titre avec épreuve</p> <p>Cat. A</p>	<p>Ouvert :</p> <p>1° Aux candidats titulaires d'un diplôme, certificat ou autre titre exigé, en application du 1° de l'article L. 4111-1 du code de la santé publique, pour l'exercice de la profession de médecin.</p> <p>2° Aux personnes ayant obtenu une autorisation individuelle permanente d'exercice de la médecine délivrée par le ministre chargé de la santé en application de l'article L. 4111-2 du code de la santé publique ou de l'article 60 de la loi n° 99-641 du 27 juillet 1999 portant création d'une couverture maladie universelle.</p> <p>Lorsque les missions correspondant aux postes mis aux concours l'exigent, le concours est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme, certificat ou titre de médecin spécialiste dans les spécialités concernées.</p>	<p>Inscriptions du 15/10/2024 au 20/11/2024</p> <p>Date limite de dépôt le 28/11/2024</p> <p>1<sup>ère</sup> épreuve à compter du 03/02/2025</p>	<p>Non organisé en Nouvelle-Aquitaine</p>
<p><b>Puéricultrice territoriale</b></p> <p>Concours sur titres avec épreuves</p> <p>Cat. A</p>	<p>Ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de puéricultrice mentionné à l'article R. 4311-13 du code de la santé publique ou d'une autorisation d'exercer cette profession délivrée en application de l'article L. 4311-4 du même code.</p>	<p>Inscriptions du 22/10/2024 au 27/11/2024</p> <p>Date limite de dépôt le 05/12/2024</p> <p>1<sup>ère</sup> épreuve à compter du 10/02/2025</p>	<p>Non organisé en Nouvelle-Aquitaine</p>

Intitulé	Conditions d'accès	Dates	Organisateur
<p><b>Infirmier territorial en soins généraux</b></p> <p>Concours interne réservé</p> <p>Cat. A</p>	<p><b>Concours interne réservé :</b> ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux, justifiant d'au moins cinq années de services publics effectifs au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé et titulaires soit d'un titre de formation mentionné aux <u>articles L. 4311-3 et L. 4311-5</u> du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de <u>l'article L. 4311-4</u> du même code.</p>	<p>Inscriptions du 17/09/2024 au 23/10/2024</p> <p>Date limite de dépôt le 31/10/2024</p> <p>1<sup>ère</sup> épreuve à compter du 08/01/2025</p>	<p>Organisation nationale :</p> <p>CIG de la Petite Couronne <a href="http://www.cig929394.fr">www.cig929394.fr</a></p>
<p><b>Infirmier territorial en soins généraux</b></p> <p>Concours sur titres avec épreuves</p> <p>Cat. A</p>	<p>Ouvert aux candidats titulaires soit d'un titre de formation mentionné aux articles L. 4311-3 et L. 4311-5 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L. 4311-4 du même code.</p>	<p>Inscriptions du 01/10/2024 au 06/11/2024</p> <p>Date limite de dépôt le 14/11/2024</p> <p>1<sup>ère</sup> épreuve à compter du 27/01/2025</p>	<p>CDG de la Corrèze <a href="http://www.cdg19.fr">www.cdg19.fr</a></p>



FILIERE MEDICO-SOCIAL

<p><b>Conseiller territorial socio-éducatif</b></p> <p>Concours externe sur titres avec épreuves et interne sur titres</p> <p>Cat. A</p>	<p><b>Concours externe sur titres avec épreuves</b> : ouvert aux candidats titulaires des diplômes ou titres requis pour être recrutés dans les cadres d'emplois ou corps des éducateurs de jeunes enfants, des assistants socio-éducatifs, assistants de service social, conseillers en économie sociale et familiale et éducateurs techniques spécialisés.</p> <p>Les candidats doivent en outre être titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale ou d'une autre qualification reconnue comme équivalente par la commission instituée par l'article 8 de décret du 13 février 2007.</p> <p><b>Concours interne sur titres</b> : ouvert aux fonctionnaires et agents contractuels, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant, au 1er janvier de l'année du concours, de six ans au moins de services publics en qualité d'assistants socio-éducatifs, d'éducateurs de jeunes enfants, d'assistants de service social, de conseillers en économie sociale et familiale et d'éducateurs techniques et spécialisés.</p>	<p>Inscriptions du 15/10/2024 au 20/11/2024</p> <p>Date limite de dépôt le 28/11/2024</p> <p>1<sup>ère</sup> épreuve le 06/02/2025</p>	<p>SMCE</p> <p><a href="http://www.cdg33.fr">www.cdg33.fr</a></p>
<p><b>Aide-soignant de classe normale</b></p> <p>Concours sur titres avec épreuves</p> <p>Cat. B</p>	<p>Ouvert aux candidats titulaires de l'un des diplômes ou titres mentionnés aux articles L. 4391-1 et L. 4391-2 du code de la santé publique.</p>	<p>Inscriptions du 29/04/2025 au 04/06/2025</p> <p>Date limite de dépôt le 12/06/2025</p> <p>1<sup>ère</sup> épreuve à compter du 06/10/2025</p>	<p>CDG des Landes</p> <p><a href="http://www.cdg40.fr">www.cdg40.fr</a></p>

FILIERE MEDICO-SOCIAL

<p><b>Auxiliaire de puériculture territoriale de classe normale</b></p> <p>Concours sur titres avec épreuves Cat. B</p>	<p>Ouvert aux candidats titulaires de l'un des diplômes ou titres mentionnés aux articles L. 4392- 1 et L. 4392-2 du code de la santé publique</p>	<p>Inscriptions du 24/09/2024 au 30/10/2024</p> <p>Date limite de dépôt le 07/11/2024</p> <p>1<sup>ère</sup> épreuve à compter du 03/03/2025</p>	<p>SMCE <a href="http://www.cdg33.fr">www.cdg33.fr</a></p>
<p><b>Auxiliaire de soins territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe</b></p> <p>Concours sur titres avec épreuves Cat. C</p> <p><b>Spécialités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide médico-psychologique</li> <li>• Assistant dentaire</li> </ul>	<p>Ouvert :</p> <p>1° Pour la spécialité aide médico-psychologique : aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique ;</p> <p>2° Pour la spécialité assistant dentaire : aux candidats titulaires d'un diplôme ou titre au moins de niveau 3 (anciennement niveau V) inscrit au répertoire national des certifications professionnelles délivré dans le domaine dentaire.</p> <p>Ce concours est également ouvert aux personnes ayant satisfait à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'Etat d'infirmier après 1971 ou du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique après 1979.</p>	<p>Inscriptions du 29/04/2025 au 04/06/2025</p> <p>Date limite de dépôt le 12/06/2025</p> <p>1<sup>ère</sup> épreuve à compter du 06/10/2025</p>	<p>Spécialité organisée :</p> <p><b>Aide médico-psychologique</b> CDG des Landes <a href="http://www.cdg40.fr">www.cdg40.fr</a></p>

<p>Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe (ATSEM)</p> <p>Concours externe, interne et 3<sup>ème</sup> concours</p> <p>Cat. C</p>	<p><b>Concours externe sur titres avec épreuves</b> : ouvert aux candidats titulaires du certificat d'aptitude professionnelle petite enfance (*) ou justifiant d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.                  (*) : nouvelle appellation à partir de la session 2019, conformément à l'arrêté du 22 février 2017 : accompagnant éducatif petite enfance</p> <p><b>Concours interne</b> : ouvert aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article L.5 du code général de la fonction publique, aux fonctionnaires et agents de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier au 1er janvier de l'année du concours de deux années au moins de services publics effectifs effectuées auprès de jeunes enfants en milieu scolaire et maternel, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p> <p><b>Troisième concours</b> : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.</p>	<p>Inscriptions du 02/04/2025 au 07/05/2025</p> <p>Date limite de dépôt le 15/05/2025</p> <p>1<sup>ère</sup> épreuve le 08/10/2025</p>	<p>SMCE  <a href="http://www.cdg33.fr">www.cdg33.fr</a></p>
<p>Agent social territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe</p> <p>Concours externe avec épreuves</p> <p>Cat. C</p>	<p>Ouvert aux personnes possédant un diplôme homologué au niveau 3 au sens du cadre national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.</p>	<p>Inscriptions du 11/03/2025 au 16/04/2025</p> <p>Date limite de dépôt le 24/04/2025</p> <p>1<sup>ère</sup> épreuve le 07/10/2025</p>	<p>Non organisé en Nouvelle-Aquitaine</p>

## FILIERE ANIMATION

Intitulé	Conditions d'accès	Dates	Organisateur
<p>Animateur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe</p> <p>Concours externe, interne et 3<sup>ème</sup> concours</p> <p>Cat. B</p>	<p><b>Concours externe</b> : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau 5 (anciennement niveau III), délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois telles que définies à l'article 2 du décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 modifié ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.</p> <p><b>Concours interne</b> : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L.5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p> <p>Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés à l'article L.325-5 du code général de la fonction publique dans les conditions fixées par cet article.</p> <p><b>Troisième concours</b> : ouvert aux candidats justifiant, au 1er janvier de l'année du concours, de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.</p>	<p>Inscriptions du 04/03/2025 au 09/04/2025</p> <p>Date limite de dépôt le 17/04/2025</p> <p>1<sup>ère</sup> épreuve le 25/09/2025</p>	<p>Non organisé en Nouvelle-Aquitaine</p>

FILIERE ANIMATION

<p style="text-align: center;"><b>Animateur territorial</b></p> <p style="text-align: center;">Concours externe, interne et 3<sup>ème</sup> concours</p> <p style="text-align: center;">Cat. B</p>	<p><b>Concours externe</b> : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau 4 (anciennement niveau IV) délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois telles que définies à l'article 2 du décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.</p> <p><b>Concours interne</b> :</p> <p>a) Un concours interne sur épreuves ouvert aux fonctionnaires et agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L.5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé ;</p> <p>b) Un concours interne spécial sur épreuves ouvert aux agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles justifiant d'au moins quatre ans de services effectifs dans un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p> <p><b>3<sup>ème</sup> concours</b> : ouvert aux candidats justifiant, au 1er janvier de l'année du concours, de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.</p>	<p>Inscriptions du 04/03/2025 au 09/04/2025</p> <p>Date limite de dépôt le 17/04/2025</p> <p>1<sup>ère</sup> épreuve le 25/09/2025</p>	<p style="text-align: center;">SMCE <a href="http://www.cdg33.fr">www.cdg33.fr</a></p>
<p style="text-align: center;"><b>Adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe</b></p> <p style="text-align: center;">Concours externe, interne et 3<sup>ème</sup> concours</p> <p style="text-align: center;">Cat. C</p>	<p><b>Concours externe sur titres avec épreuves</b> : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau 3 (anciennement niveau V), délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, telles que définies à l'article 3 du décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente.</p> <p><b>Concours interne</b> : ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux</p>	<p>Inscriptions du 01/10/2024 au 06/11/2024</p> <p>Date limite de dépôt le 14/11/2024</p>	<p style="text-align: center;">SMCE <a href="http://www.cdg33.fr">www.cdg33.fr</a></p>

FILIERE ANIMATION

	<p>agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier, au 1er janvier de l'année du concours, d'une année au moins de services publics effectifs.</p> <p><b>3ème concours</b> : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.</p>	<p>1<sup>ère</sup> épreuve le 27/03/2025</p>	
--	---	--	--

Intitulé	Conditions d'accès	Dates	Organisateur
<p>Gardien brigadier de police municipale</p> <p>Concours externe et 2 concours internes</p> <p>Cat. C</p>	<p><b>Concours externe</b> : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 3 (anciennement niveau V) ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par les dispositions du décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.</p> <p><b>Premier concours interne</b> : ouvert aux agents publics de la fonction publique territoriale exerçant depuis au moins deux ans, au 1er janvier de l'année du concours, des fonctions d'agent de surveillance de la voie publique.</p> <p><b>Deuxième concours interne</b> : ouvert aux agents publics mentionnés au 3° de l'article L. 4145-1 du code de la défense et à l'article L. 411-5 du code de la sécurité intérieure exerçant depuis au moins deux ans, au 1er janvier de l'année du concours.</p>	<p>Inscriptions du 01/10/2024 au 06/11/2024</p> <p>Date limite de dépôt le 14/11/2024</p> <p>1<sup>ère</sup> épreuve le 27/05/2025</p> <p>Tests psycho-techniques le 30/09/2025</p>	<p>Non organisé en Nouvelle-Aquitaine</p>

FILIERE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

Intitulé	Conditions d'accès	Dates	Organisateur
<p>Médecin et Pharmacien de sapeurs-pompiers professionnels de classe normale</p> <p>Concours externe</p> <p>Cat. A</p>	<p><b>Concours sur titres avec épreuve</b> : (modifié par décret n° 2024-1117 du 4 décembre 2024)</p> <p>Ouvert :</p> <p>1° Aux candidats titulaires d'un diplôme, certificat ou autre titre exigé, en application du 1° de l'article L. 4111-1 du code de la santé publique, pour l'exercice de la profession de médecin et aux candidats titulaires de l'un des diplômes d'études spécialisées mentionné à l'article R. 5126-2 du même code pour l'exercice de la pharmacie au sein d'une pharmacie à usage intérieur ;</p> <p>2° Aux personnes ayant obtenu une autorisation individuelle permanente d'exercice de la médecine ou de la pharmacie au sein d'une pharmacie à usage intérieur délivrée par le ministre chargé de la santé en application des articles L. 4111-2 et R. 5126-4 du code de la santé publique ou de l'article 60 de la loi du 27 juillet 1999.</p> <p>3° Aux pharmaciens autorisés à exercer au sein d'une pharmacie à usage intérieur en application des dispositions de l'<a href="#">article R. 5126-3 du même code</a>.</p>	<p>1<sup>ère</sup> période d'inscription du 05/11/2024 au 12/12/2024 close</p> <p><b>Seconde période d'inscription</b> du 14/01/2025 au 12/02/2025</p> <p>Date limite de dépôt le 20/02/2025</p> <p>1<sup>ère</sup> épreuve à compter du 19/05/2025</p>	<p>Organisation nationale</p> <p>CDG63</p> <p><a href="http://www.cdg63.fr">www.cdg63.fr</a></p>
<p>Infirmier de sapeurs-pompiers professionnels de classe normale</p> <p>Concours externe</p> <p>Cat. A</p>	<p><b>Concours sur titres avec épreuves</b> : Ouvert aux candidats titulaires soit d'un diplôme, certificat ou titre mentionné aux articles L. 4311-3 et L. 4311-5 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L. 4311-4 du même code.</p>	<p>Inscriptions du 24/12/2024 au 29/01/2025</p> <p>Date limite de dépôt le 06/02/2025</p> <p>1<sup>ère</sup> épreuve à compter du 19/05/2025</p>	<p>Organisation nationale</p> <p>CDG83</p> <p><a href="http://www.cdg83.fr">www.cdg83.fr</a></p>



FILIERE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

<p>Lieutenant de 2<sup>ème</sup> classe de sapeurs-pompiers professionnels</p> <p>Concours interne</p> <p>Cat. B</p>	<p><b>Concours interne</b> : ouvert :</p> <p>a) Aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L.5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé et titulaires d'une qualification de chef d'agrès tout engin de sapeur-pompier professionnel ou reconnue comme équivalente par la commission compétente instituée par arrêté du ministère de l'intérieur</p> <p>b) Aux candidats justifiant de quatre ans de services publics auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés à l'article L.325-5 du code général de la fonction publique dans les conditions fixées par cet article et par le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010.</p>	<p>Inscriptions du 10/09/2024 au 16/10/2024</p> <p>Date limite de dépôt le 24/10/2024</p> <p>1<sup>ère</sup> épreuve le 22/04/2025</p>	<p>Organisation nationale</p> <p>CDG69 <a href="http://www.cdg69.fr">www.cdg69.fr</a></p> <p>CIG Grande Couronne <a href="http://www.cigversailles.fr">www.cigversailles.fr</a></p>
--	---	--	---

## Contacteur un centre de gestion de la région Nouvelle-Aquitaine

### **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente**

30 rue Denis Papin - CS 12213

16022 ANGOULEME Cedex

Tél. 05 45 69 70 02 - [cdg16@cdg16.fr](mailto:cdg16@cdg16.fr) - [www.cdg16.fr](http://www.cdg16.fr)

### **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime**

85 boulevard de la République - CS 50002

17076 LA ROCHELLE CEDEX 9

Tél. 05 46 27 47 00 - [www.cdg17.fr](http://www.cdg17.fr)

### **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze**

19C route de Champeau - CS 90208

19007 TULLE CEDEX

Tél. 05 55 20 69 41 - [concours@cdg19.fr](mailto:concours@cdg19.fr) - [www.cdg19.fr](http://www.cdg19.fr)

### **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse**

Résidence Chabrières - Rue Charles Chareille

23000 GUERET

Tél. 05 55 51 90 20 - [info@cdg23.fr](mailto:info@cdg23.fr) - [www.cdg23.fr](http://www.cdg23.fr)

### **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne**

Maison des Communes - 1 Bd. de Saltgourde - BP. 108

24051 PERIGUEUX CT CEDEX 9

Tél. 05 53 02 87 00 - [concours@cdg24.fr](mailto:concours@cdg24.fr) - [www.cdg24.fr](http://www.cdg24.fr)

### **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde**

Immeuble HORIOPOLIS - 25 rue du Cardinal Richaud - CS  
10019 33049 BORDEAUX CEDEX

Tél. 05 56 11 94 30 - [concours@cdg33.fr](mailto:concours@cdg33.fr) - [www.cdg33.fr](http://www.cdg33.fr)

### **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes**

Maison des Communes - 175 place de la Caserne Bosquet

BP 30069 - 40002 MONT DE MARSAN CEDEX

Tél. 05 58 85 80 00 - [concours@cdg40.org](mailto:concours@cdg40.org) - [www.cdg40.fr](http://www.cdg40.fr)

### **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot-et-Garonne**

53 rue de Cartou - CS 80050

47901 AGEN CEDEX 9

Tél. 05 53 48 00 70 - [service.concours@cdg47.fr](mailto:service.concours@cdg47.fr) -  
[www.cdg47.fr](http://www.cdg47.fr)

### **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques**

Maison des Communes - Cité administrative Rue Auguste  
Renoir

CS 40609 - 64006 PAU CEDEX

Tél. 05 59 84 59 45 - [espace.concours@cdg-64.fr](mailto:espace.concours@cdg-64.fr) - [www.cdg-64.fr](http://www.cdg-64.fr)

### **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale**

#### **des Deux-Sèvres**

9 rue Chaigneau - CS 80030

79403 ST-MAIXENT L'ECOLE CEDEX

Tél. 05 49 06 08 53 - [concours@cdg79.fr](mailto:concours@cdg79.fr) - [www.cdg79.fr](http://www.cdg79.fr)

### **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale**

#### **de la Vienne**

Téléport 1 – Avenue du Futuroscope - Arobase 1 – CS 20205

Chasseneuil-du-Poitou - 86962 FUTUROSCOPE CEDEX

Tél. 05 49 49 12 10 - [emploi-concours@cdg86.fr](mailto:emploi-concours@cdg86.fr) -  
[www.cdg86.fr](http://www.cdg86.fr)

### **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale**

#### **de la Haute-Vienne**

55 rue de l'ancienne école normale d'instituteurs - BP339

87009 LIMOGES CEDEX

Tél. 05 55 30 08 62 - [concours@cdg87.fr](mailto:concours@cdg87.fr) - [www.cdg87.fr](http://www.cdg87.fr)

## Contacteur un centre de gestion partenaire

### **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard**

183 Chemin du Mas Coquillard

30900 NÎMES

Tél. 04 66 38 86 86 - [cdg30@cdg30.fr](mailto:cdg30@cdg30.fr) - [www.cdg30.fr](http://www.cdg30.fr)

### **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne**

590 rue Buissonnière - CS 37666

31676 LABEGE CEDEX

Tél. 05 81 91 93 00 - [contact@cdg31.fr](mailto:contact@cdg31.fr) - [www.cdg31.fr](http://www.cdg31.fr)

### **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault**

Parc d'Activités d'Alco- 254 rue Michel Teule

34184 MONTPELLIER CEDEX 4

Tél. 04 67 04 38 80 - [www.cdg34.fr](http://www.cdg34.fr)

### **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine**

1 Avenue de Tizé

35235 THORIGNE-FOUILLARD

Tél. 02 99 23 31 00 - [www.cdg35.fr](http://www.cdg35.fr)

### **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère**

11 Bd des capucins – BP 80092

48003 MENDE cedex

Tél. 04 66 65 30 03 – [www.cdg48.fr](http://www.cdg48.fr)

### **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle**

2 All. Pelletier Doisy

54600 Villers-lès-Nancy

Tél. 03 83 67 48 10 - [www.cdg54.fr](http://www.cdg54.fr)

### **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord**

Rue Professeur Langevin

59800 Lille

Tél. 03 59 56 88 00 - [www.cdg59.fr](http://www.cdg59.fr)

### **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme**

Parc technologique de la Pardieu - 7 Rue Condorcet - CS 70007

63063 Clermont-Ferrand Cedex 1

Tél. 04 73 28 59 80 – [www.cdg63.fr](http://www.cdg63.fr)

### **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon**

9, allée Alban Vistel

69110 Sainte Foy-lès-Lyon

Tél. 04 72 38 49 50- [www.cdg69.fr](http://www.cdg69.fr)

### **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale De Seine et Marne**

10, points de vue - CS 40056

77564 LIEUSAINT CEDEX

Tél. 01 64 14 17 77 - [www.cdg77.fr](http://www.cdg77.fr)

### **Centre Interdépartemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Grande Couronne de la région Ile-de-France**

15 rue Boileau - BP 855

78000 VERSAILLES CEDEX

Tél. 01 39 49 63 60 - [www.cigversailles.fr](http://www.cigversailles.fr)

### **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale Du Var**

860 Route des Avocats

83260 LA CRAU

Tél. 04 94 00 09 20 – [www.cdg83.fr](http://www.cdg83.fr)

**Centre Interdépartemental de Gestion de la  
Fonction Publique Territoriale de la Petite Couronne  
de la région d'Ile-de-France**

1 rue Lucienne Gérardin

93698 PANTIN Cedex

Tél. 01 56 96 80 80 – [www.cig929394.fr](http://www.cig929394.fr)